



Monsieur Germain Richer
maire

Séance ordinaire du conseil municipal

Le 18 novembre 2013



1^{ère} partie de la période de questions

- Période de questions : 15 minutes
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public
- Vous devez vous adresser uniquement au maire
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Conformément à la loi, j'ai le privilège de faire connaître la situation financière de la Ville de Prévost. Ainsi, voici donc la situation financière de la Ville pour l'année en cours, telle que constatée suite à une analyse financière des revenus et des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2012

Conformément au rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2012, la Ville a perçu des revenus pour un montant de **21 172 566 \$**. Les dépenses, pour l'année 2012, ont été de **13 948 818 \$**. Après l'application des éléments de conciliation à des fins fiscales (5 192 469 \$), la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement de l'exercice pour des fins fiscales de **2 031 279 \$**, comme en fait foi le rapport du vérificateur déposé par monsieur Richard Deslauriers, comptable agréé, et approuvé par le conseil municipal en date du 13 mai 2013.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

LES REVENUS ET LES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2013

Tous les modules municipaux ont estimé les budgets requis d'ici le 31 décembre 2013 afin de compléter les mandats et activités qui leur ont été confiés par le conseil tout au long de l'année. Par conséquent, pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2013 et en fonction des données connues au 1er novembre 2013, nous estimons des revenus supérieurs aux dépenses.

ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2012, l'endettement total à long terme consolidé de la Ville était de **24 526 798 \$**, comme en fait foi le rapport du vérificateur. La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de **12 992 001 \$** et la portion de la dette assumée dans le cadre de règlements d'emprunt applicables à certains **secteurs ou riverains** est de **11 534 797 \$**.

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

RÉALISATION ET FINANCEMENT

Dans le cadre du *Plan triennal d'immobilisations (PTI)* 2013, le conseil municipal a visé à maintenir un équilibre entre les besoins de la population et la croissance de notre Ville, comptant présentement plus de 12 719 citoyennes et citoyens.

La réalisation de travaux prévus au plan triennal d'immobilisations implique comme corollaire, le financement du coût de ces derniers. Il s'agit donc d'un facteur important et incontournable avec lequel le conseil municipal doit conjuguer dans l'élaboration des budgets à venir.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE PLUS DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS

La liste des contrats de plus de **25 000 \$** (annexe «A» du présent rapport) est disponible pour consultation à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture habituelles. Cette liste comprend également les contrats de plus de **2 000 \$** conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse **25 000 \$**.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle du maire est de **29 520 \$** imposable, plus un montant non imposable de **14 770 \$**, à titre d'allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent une somme annuelle de **9 850 \$** imposable, plus un montant non imposable de **4 920 \$**, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant, reçoit une somme imposable de **210 \$** par mois, plus un montant non imposable de **105 \$**, à titre d'allocation de dépenses.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Le maire ou le conseiller qui occupe une charge de membre au sein de l'un des comités ou commissions de la Ville ou de la MRC de La Rivière-du-Nord, énumérés au règlement 658, a droit à une rémunération additionnelle de **70 \$** par mois, par comité et d'une allocation de dépenses non imposable de **35 \$** par comité. Toutefois, indépendamment du nombre de comités ou de commissions auxquels l'élu est membre, cette rémunération additionnelle est limitée à un maximum de **210 \$** par mois et à une allocation de **105 \$** non imposable.

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2014

Nous avons travaillé fort et avec cœur, au cours des dernières années, et les résultats du scrutin du 3 novembre 2013 démontrent que les citoyennes et les citoyens ont réitéré leur confiance auprès de nous.

«Une chose que j'ai comprise en politique, c'est que les gens tiennent compte du passé, mais ils ne votent pas pour le passé, ils votent pour le futur». Vous savez tous que la raison d'être des membres de notre conseil municipal est l'harmonie et la continuité. Par conséquent, nous devons tenir compte des attentes des citoyennes et des citoyens qui nous ont été signifiées lors des rencontres informelles et formelles des dernières semaines.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

À cet effet, la priorité d'intervention du conseil municipal, en 2014, sera de mettre en place un Comité de planification stratégique dans une approche de développement durable, du point de vue environnemental, social et économique, dans le meilleur intérêt des citoyennes et des citoyens de Prévost. Cette planification stratégique devra tenir compte de nos réalités locale et régionale.

Conscient de l'impact du budget et de la fiscalité sur la situation financière de notre ville, nous allons accentuer la poursuite de notre gestion responsable des fonds publics, tout en démontrant une gouvernance intègre et cohérente. Notre engagement est de maintenir les taxes municipales selon la capacité de payer des contribuables. Le conseil municipal décidera, lors de l'adoption du budget 2014, de maintenir son engagement d'une baisse de taxes.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Les communications avec les citoyennes et les citoyens demeurent toujours une priorité pour le conseil municipal. Cette priorité a été valorisée par un nouveau site internet en 2013 et s'exprime par la mise en valeur, dès 2014, d'une réévaluation de nos processus, produits et services en ce qui a trait aux communications auprès de notre population et des médias.

La bibliothèque municipale Jean-Charles-Des Roches doit répondre adéquatement aux besoins de notre population toujours en croissance. Dans cet ordre d'idées, le conseil municipal devra prendre position sur l'agrandissement des locaux de la bibliothèque; la question doit être discutée et réglée!

Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

La sécurité des usagers dans nos parcs et la vitesse excessive sur nos rues locales et la route 117, ont toujours été deux sujets prioritaires pour la Ville. Une optimisation des programmes de prévention en sécurité publique ainsi qu'une responsabilisation des citoyennes et des citoyens sera accentuée. C'est dans cet esprit que le conseil fixe comme priorité pour 2014, une évaluation des défis à réaliser et des enjeux à circonscrire pour les prochaines années. L'intersection du boulevard du Curé-Labelle, de la rue Hotte et du chemin du Lac-Écho fera l'objet, dès 2014, d'un réaménagement majeur afin d'offrir aux piétons et aux automobilistes, une plus grande sécurité à cette intersection, tout ceci en collaboration avec les commerçants et le ministère des Transports.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Une attention particulière sera également apportée à la pérennité des infrastructures (routes et réseaux d'eau potable) durables en qualité et en quantité, contribuant au développement économique avec une conscience environnementale et une identité en développement durable.

Au cours de l'année 2014, la Ville poursuivra la réalisation d'une réfection appropriée de la montée Sainte-Thérèse dans un cadre budgétaire réaliste, qui respecte la capacité de payer des contribuables.

En collaboration avec les propriétaires d'immeubles situés le long du boulevard du Curé-Labelle, la Ville a débuté, en 2012 et poursuivi en 2013, son programme de revitalisation dudit boulevard. Cette fructueuse initiative sera poursuivie en 2014.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Localisée depuis sa création dans un bâtiment centenaire de la rue Victor, la Maison d'entraide de Prévost a maintenant besoin de plus d'espace pour mener à bien sa mission communautaire. Le conseil municipal s'engage à compléter les efforts de délocalisation de cet organisme.

La Ville de Prévost est fière de son approche de développement durable du point de vue environnemental, social et économique. Rappelons-nous l'expression suivante : «D'où venons-nous! Où en sommes-nous! Où allons-nous!». Ainsi, le conseil municipal entend poursuivre la promotion de son patrimoine historique et patrimonial de la ville.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

Le développement durable et l'environnement demeurent toujours une priorité pour le conseil municipal. Cette priorité s'exprime à l'aide de la mise en œuvre d'un cadre de référence impliquant les membres de notre communauté et la poursuite de la mise en valeur de nos aires protégées, de nos lacs et nos cours d'eau.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

CONCLUSION

Notre mandat est clair et nos orientations générales du budget 2014 sont tangibles.

Nous démontrerons un engagement constant envers le développement durable et nous poursuivrons une saine gestion du budget municipal, une répartition juste et équitable des ressources, une collaboration avec l'ensemble du personnel municipal et, c'est avec une équipe compétente, unie et intègre, que nous allégerons le fardeau fiscal de nos contribuables et assurerons la meilleure qualité de vie possible à Prévost.



Point 2

Rapport du maire sur la situation financière de la ville en 2013

En terminant, je remercie tous les membres du conseil et tout le personnel pour leur apport précieux et leur sens du devoir. Ils ont participé au succès de tous nos projets et, par leur excellence, ils contribuent à améliorer les services à la population et ce, à moindre coût. Je tiens également à remercier les organismes qui œuvrent sur le territoire de Prévost. Ce sont des acteurs importants dans la vitalité de notre ville! Merci également aux bénévoles, aux gens d'affaires, aux citoyennes et citoyens qui participent quotidiennement aux activités municipales et améliorent sans cesse la qualité de vie de tous!

Conformément à la loi, le présent rapport sera publié intégralement dans l'édition du 22 novembre 2013 du Journal *Le Mirabel* et sur le site Internet de la Ville.

Le maire de Prévost,
Germain Richer

Point 3

Travaux d'aqueduc et de drainage sur la rue Lesage – Contrat 2013-14 – Décompte progressif numéro 3 et réception provisoire



Entrepreneur :	MBN Construction inc.
Prix du contrat :	248 505,80 \$, taxes incluses
Déjà payé :	202 235,60 \$, taxes incluses
Décompte progressif # 3 :	27 347,78 \$, taxes incluses
À ce jour :	229 583,38 \$, taxes incluses



Point 4

Travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de la chaussée sur la rue Chapleau – Contrat 2012-16 A) – Acceptation finale



Entrepreneur :	MBN Construction inc.
Prix du contrat :	318 251,95 \$, taxes incluses
Déjà payé :	271 787,40 \$, taxes incluses
Acceptation final :	18 298,47 \$, taxes incluses
À ce jour :	290 085,87 \$, taxes incluses

Ventilation du contrat 2012-16

Rue Martin-Bols :	300 963,45 \$, taxes incluses
Rue Ovila-Filion :	149 575,63 \$, taxes incluses
Rue Chapleau :	<u>318 251,95 \$, taxes incluses</u>
Total du contrat :	768 791 ,00 \$, taxes incluses

Point 5

Travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de la chaussée sur la rue Ovila-Filion – Contrat 2012-16 B) – Acceptation finale



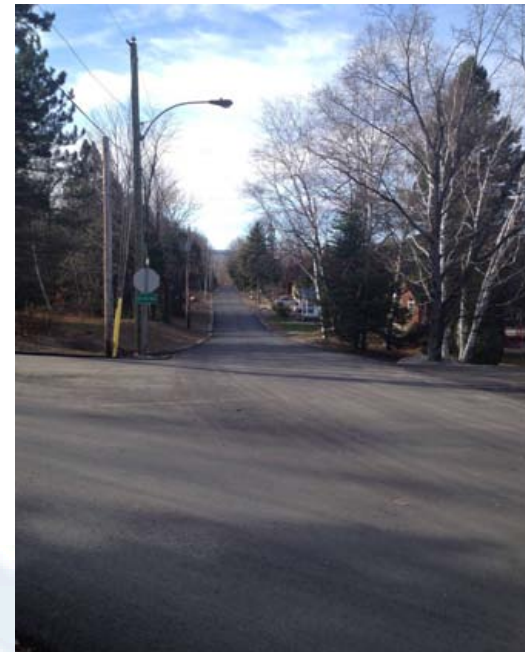
Entrepreneur : MBN Construction inc.
Contrat (Ovila-Filion) : 149 575,63 \$, taxes incluses
Déjà payé : 133 065,68 \$, taxes incluses
Acceptation finale : 8 081,56 \$, taxes incluses
À ce jour : 141 147,24 \$, taxes incluses

Ventilation du contrat 2012-16

Rue Martin-Bols : 300 963,45 \$, taxes incluses
Rue Ovila-Filion : 149 575,63 \$, taxes incluses
Rue Chapleau : 318 251,95 \$, taxes incluses
Total du contrat : 768 791 ,00 \$, taxes incluses

Point 6

Travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de la chaussée sur la rue Martin-Bols – Contrat 2012-16 C) – Décompte progressif # 6 et acceptation finale



Entrepreneur :	MBN Construction inc.
Prix du contrat :	300 963,45 \$, taxes incluses
Travaux supplémentaires :	27 708,98 \$, taxes incluses
Déjà payé :	295 100,31 \$, taxes incluses
Décompte progressif # 6 :	1 965,20 \$, taxes incluses
Acceptation finale :	10 555,38 \$, taxes incluses
À ce jour :	307 620,89 \$, taxes incluses

Ventilation du contrat 2012-16

Rue Martin-Bols :	300 963,45 \$, taxes incluses
Rue Ovila-Filion :	149 575,63 \$, taxes incluses
Rue Chapleau :	<u>318 251,95 \$, taxes incluses</u>
Total du contrat :	768 791 ,00 \$, taxes incluses

Point 7

Travaux de construction de la rue de la Commission – Contrat 2012-19 – Acceptation finale



Entrepreneur : Raymond Bouchard excavation inc.

Contrat : 454 522,55 \$, taxes incluses

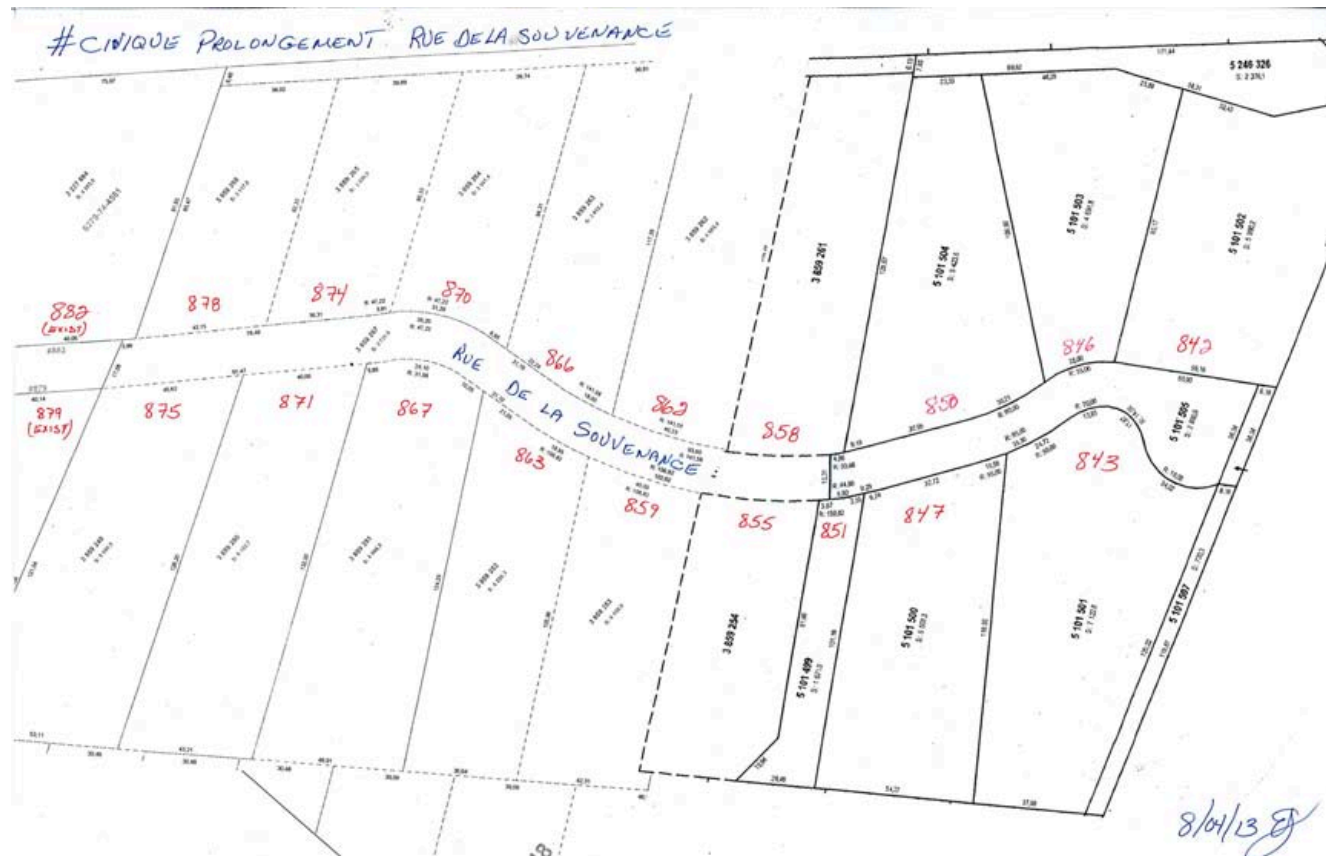
Déjà payé : 365 874,32 \$, taxes incluses

Acceptation finale : 19 256,54 \$, taxes incluses

À ce jour : 385 130,86 \$, taxes incluses

Point 15

Prolongement de la rue de la Souvenance – PD 11-139 – Libération de dépôt de garantie



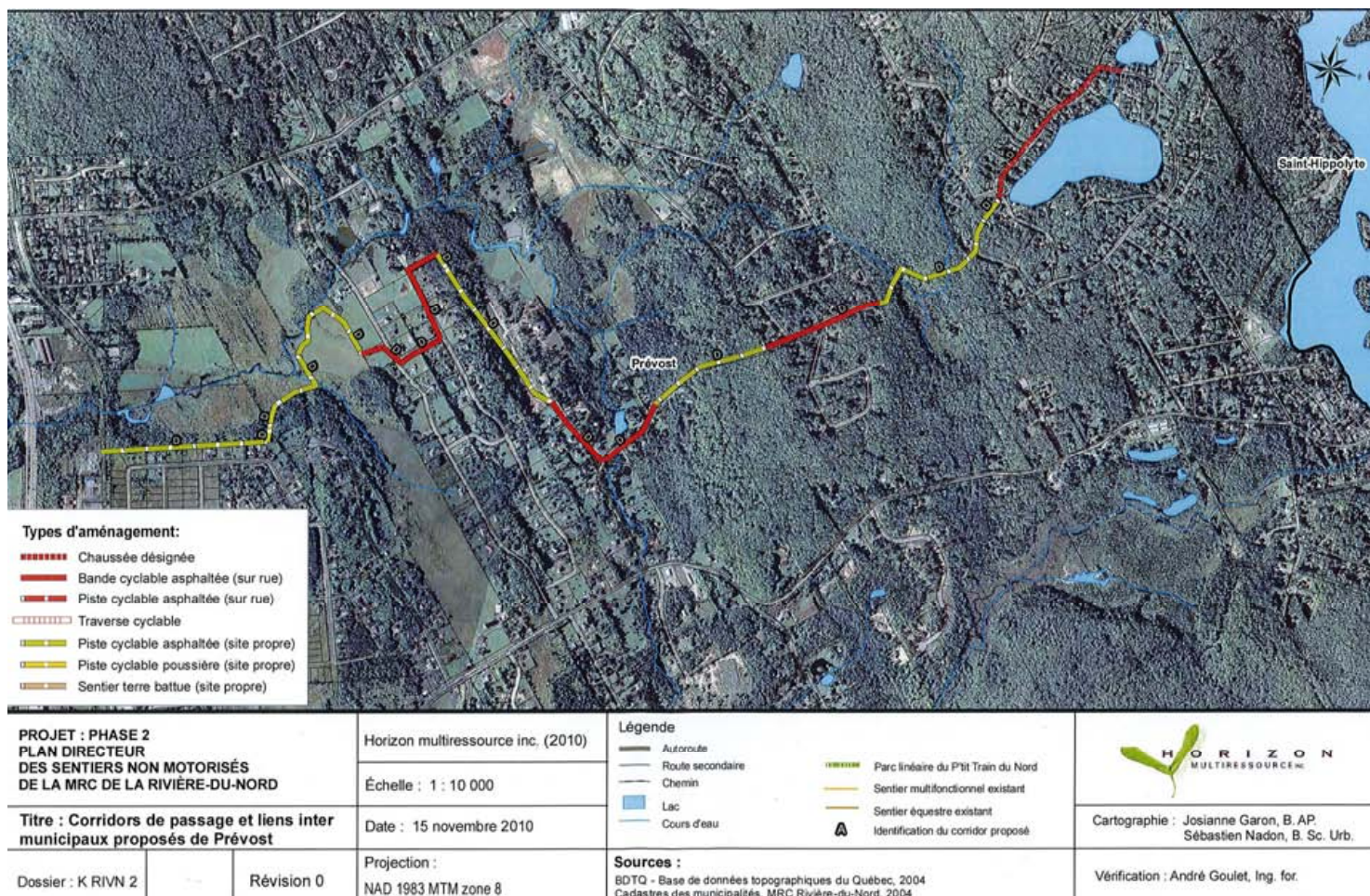
Point 16

Resurfaçage de la chaussée et travaux de drainage – Rue des Rameaux – Contrat 2013-15 – Réception des travaux



**Coût total des travaux après
récupération de la TPS : 178 405,57 \$**

Projet de lien cyclable dans le secteur des lacs – Programme «Vélos II» - Demande de subvention



2^e partie de la période de questions

- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public
- Vous devez vous adresser uniquement au maire
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619

Bonne fin de soirée !

Prochaine séance du conseil municipal
Le lundi 9 décembre 2013

The screenshot shows the website for the Ville de Prévost. At the top, there is a navigation bar with links for ACCUEIL, CALENDRIER, LIENS UTILES, NOUS JOINDRE, and PLAN DU SITE. The main header features the Ville de Prévost logo and a search bar. Below the header, there are four main menu categories: CONSEIL MUNICIPAL, SERVICES MUNICIPAUX, INFORMATIONS GÉNÉRALES, and SERVICES À LA COLLECTIVITÉ. The central content area is divided into three columns. The left column lists 'Services en ligne' including BIBLIOTHÈQUE, FORMULAIRES, INFOLETTRE, INSCRIPTIONS LOISIRS, OFFRES D'EMPLOI, RÔLE D'ÉVALUATION, and SONDAGES. Below this is a 'Calendrier' for September 2013, showing dates from 1 to 30. The middle column features a red-bordered box with a warning icon and the heading 'DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE' under 'Événements du 19 juillet 2013'. The text explains that the City of Prévost is included in a government decree regarding property damage from storms, and eligible citizens can apply for financial aid. Below this is a section for 'Consultation publique - Politique familiale', which invites residents to a public consultation on September 11, 2013, at 7:00 PM at the Salle Saint-François-Xavier. The right column contains 'Liens rapides' such as ACCÈS À L'INFORMATION, ARROSAJE, BULLETIN MUNICIPAL, CARTES DU TERRITOIRE, MATIÈRES RÉVOLUTIONNÉES, FLEURONS DU QUÉBEC, POLITIQUES ET PROGRAMMES, and RÉGLEMENTS. The background of the website features images of houses and people.

www.ville.prevost.qc.ca